



Jardins, espaces végétalisés et infrastructures

N°08
05/10/2018



Animateur filière

Alexandra LABACHE
FREDON Aquitaine

a.labache@fredon-aquitaine.org

Animateur filière délégué

Régis MISSOU
FREDON Limousin

regis.missou@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
JEVI - N°8
du 05/10/2018 »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Les acteurs de la filière réalisent des observations pour enrichir les informations des Bulletins de santé du végétal (BSV). Afin de compléter ces informations, vous pouvez nous contacter pour nous signaler maladies et ravageurs.

**Que vous soyez particuliers, professionnels ou collectivités :
n'hésitez pas à rejoindre notre réseau !**

Vos observations permettront d'alimenter les BSV et les rendre plus pertinents et représentatifs.

Ce qu'il faut retenir

Ravageurs

- **Pyrale du buis** : adultes encore piégés. Nombreuses attaques importantes signalées dans le Nord-Nouvelle-Aquitaine.
- **Mineuse du marronnier** : vol des adultes achevé. Appliquez les mesures de prophylaxie.
- **Tigre du platane** : migration vers l'écorce effectuée.
- **Papillon palmivore** : vol des adultes achevé.
- **Processionnaire du Pin** : vol des adultes achevé. Premières chenilles repérées dans le Nord Nouvelle-Aquitaine.
- **Balanin des noisettes** : observation du ravageur aux alentours de Poitiers (86).

Plantes exotiques envahissantes

- **Ambrosie à feuilles d'armoise**
- **Jussie à grandes fleurs**

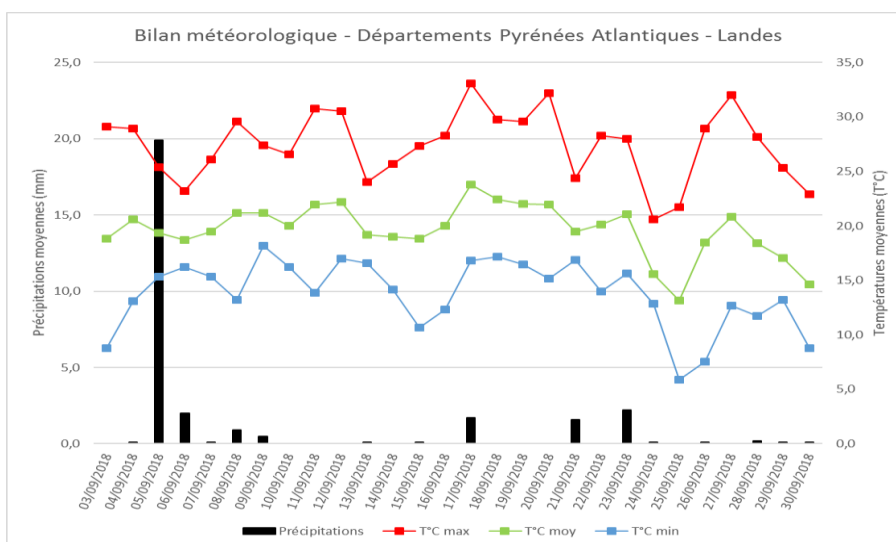
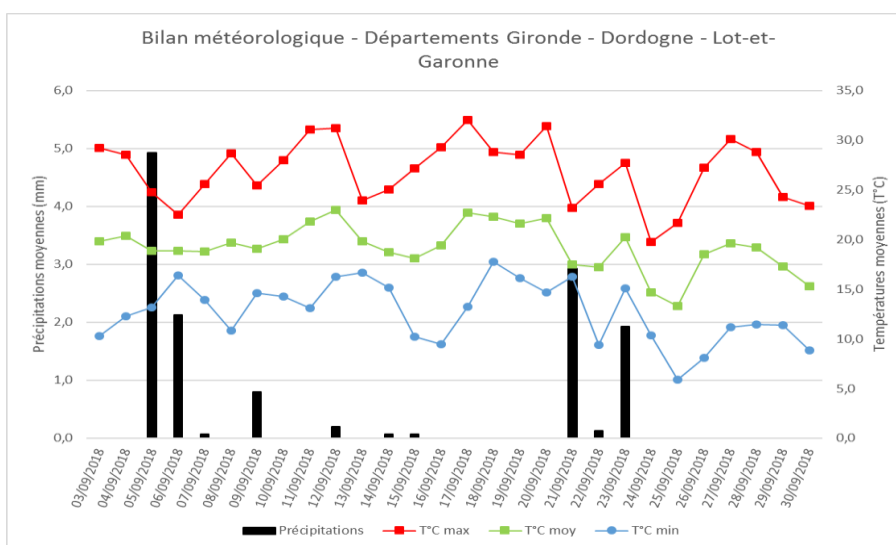
Bilan climatique

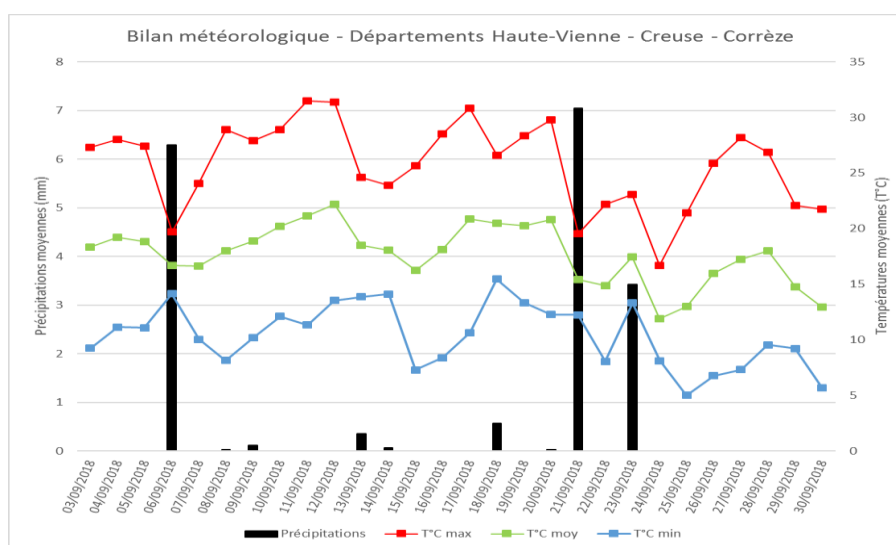
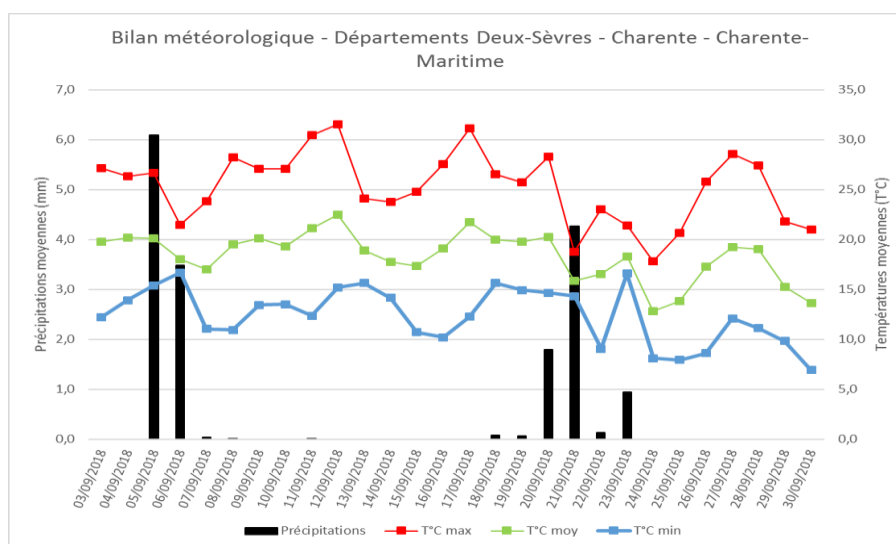
Ce mois de septembre a été marqué par une faible pluviométrie. Les températures ont été supérieures aux normales de saison d'environ 2°C sur les deux premiers tiers du mois. Les températures ont ensuite été moins élevées.

Sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, le déficit pluviométrique est proche de 70 %. Ce mois est donc l'un des plus secs depuis le début des suivis météorologiques.

Les températures sur la Nouvelle-Aquitaine ont été assez élevées pour ce mois de septembre, dépassant plusieurs fois les 30°C et régulièrement supérieures à 25°C. La pluviométrie a été très faible, notamment dans le Nord Nouvelle-Aquitaine avec seulement deux épisodes pluvieux d'assez faible ampleur aux alentours du 5 et du 21 septembre.

Ce mois de septembre 2018 est donc caractérisé par une sécheresse marquée. Cette dernière, associée aux températures élevées du mois d'août, ont eu des conséquences sur les végétaux telles que des nécroses et pertes foliaires, des problèmes de reprise ou encore des décurtations de rameaux.



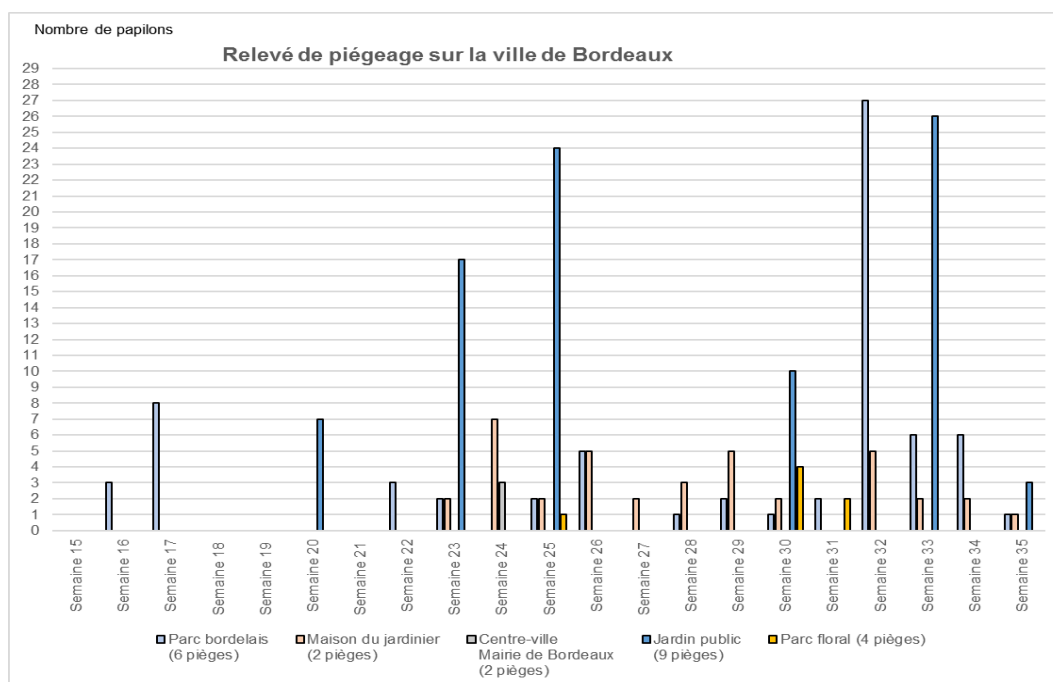
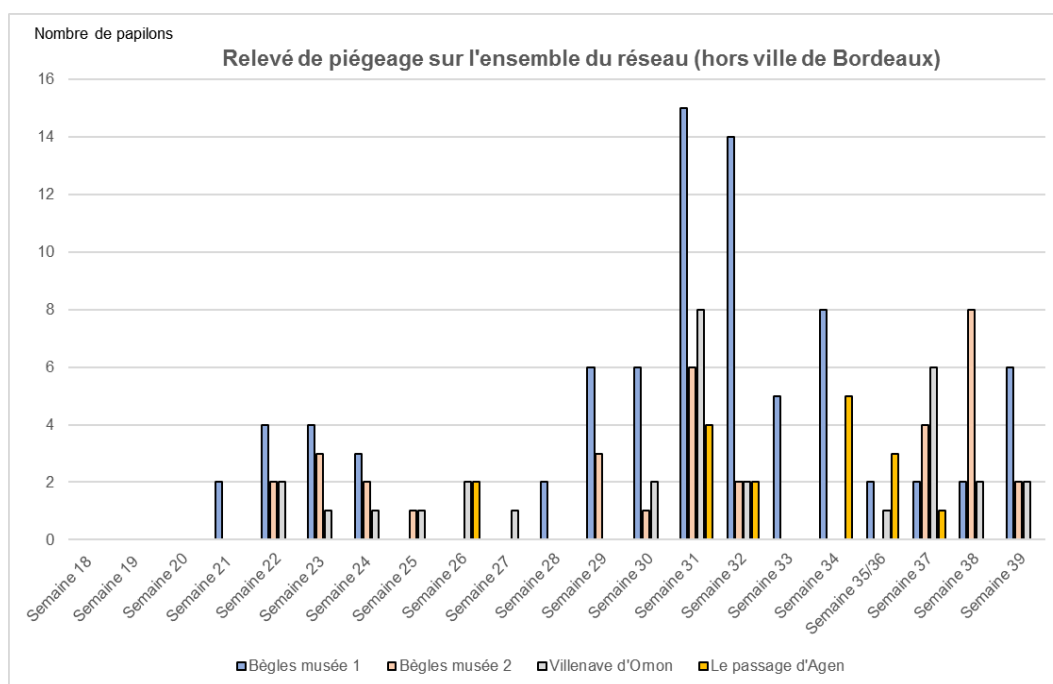


Le bilan climatique a été réalisé avec les stations suivantes :

- Départements Gironde, Dordogne et Lot-et-Garonne, stations de Bordeaux Parc floral, Bergerac, Duras ;
- Départements Pyrénées-Atlantiques et Landes, stations de Labouheyre et Orthez ;
- Départements des Deux-Sèvres, Charente et Charente-Maritime, stations de Chadénac, Mansle, Le Tatre, Gimeux, Hiersac et Secondigny ;
- Départements Haute-Vienne, Creuse et Corrèze, stations de Boussac, Dun le Palestel, Magnac Laval, Coussac-Bonneval, Verneuil sur Vienne (Les Vaseix), Objat, Lubersac et Tulle.

Ravageurs

- **Pyrale du buis *Cydalima perspectalis***



Quelques adultes sont encore piégés et un nouveau pic de vol, avec des effectifs moindres que le précédent, semble s'être produit aux alentours des semaines 37 et 38. Mais ce dernier est nettement moins marqué que les deux précédents. Le vol des pyrales se poursuit donc. Des piégeages du papillon ont également eu lieu chez un particulier, aux alentours du 15 septembre, sur la commune de Saint-Agnant-de-Versailat (23). Un des observateurs de cette commune n'a lui, en revanche, capturé aucun papillon.

Une forte attaque de chenilles a été signalée en semaine 27 sur la commune du passage d'Agen (47). Une gestion du risque a été mise en place. Cependant la haie de buis était complètement morte en semaine 28.

De très nombreux buis attaqués ont été signalés, dans le Nord-Nouvelle-Aquitaine, notamment sur les communes de Feytiat (87), Eymoutiers (87), Cognac-la-Forêt (87), Pierre-Buffière (87), Aussac-Vadalle (16) et Saint-Sylvain (19).



Dégâts de chenilles de pyrale sur buis, buis fortement défoliés

(Crédit photo : R. Missou – FREDON Limousin)

Sur la commune de Feytiat (87), les attaques ont engendré des dégâts considérables en peu de temps. Elles ont également été violentes et soudaines sur la commune d'Aussac-Vadalle (16).

Sur la commune de Cognac-La-Forêt (87), les maisons inoccupées servent de « refuge » à la Pyrale. Des conséquences définitives sont également observées sur les buis de la commune d'Eymoutiers (87), notamment au sein des résidences secondaires.

Il a aussi été remarqué que les buis les plus petits, type haie, étaient plus attaqués et défoliés que les buis les plus âgés et imposants, type buisson.

Les administrés de la commune de Saint-Agnant-de-Versillat (23) souhaiteraient, avec le concours des autorités locales, mettre en place une journée thématique sur le devenir des buis et la lutte active contre ce ravageur.

Sur la commune de Lescun (64), de fortes attaques sont observées chez les particuliers et même en montagne au-dessus de 800 m d'altitude.

Evaluation du risque : les chenilles sont toujours présentes dans les buis et de nombreuses attaques importantes sont signalées. Les plus avancées vont se nymphoser rapidement et les autres passeront l'hiver dans leurs cocons dans les feuillages.

Mesures prophylactiques :

- Avant d'acheter ou de planter des buis, bien vérifier qu'ils sont sains.
- Les rameaux et les feuilles infestés, repérés de manière précoce, peuvent être coupés et broyés finement ou incinérés en conteneur fermé. Retirer les feuilles mortes et les débris accumulés autour du buis et les éliminer par la même méthode. Ne pas les composter (risque de propagation).
- Si l'infestation est limitée, il est possible de retirer les chenilles manuellement et/ou d'utiliser un jet d'eau sous pression puis ramasser et détruire les chenilles.

Il existe des produits de biocontrôle adaptés. La liste des produits de biocontrôle est disponible via le lien suivant :

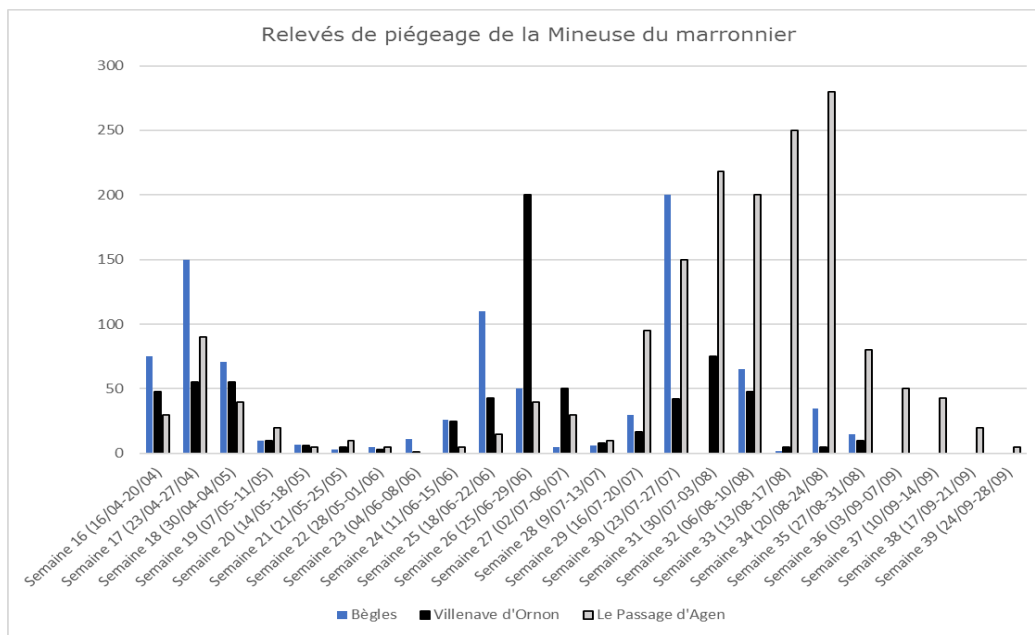
<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

- **Mineuse du marronnier *Cameraria ohridella***

Quelques adultes ont encore été piégés dans le département du Lot-et-Garonne (47). En Gironde (33) le vol est achevé.

Les plus gros effectifs de vol ont été repérés fin juin et fin juillet.

En Gironde (33), la chute des feuilles des marronniers due aux mines est déjà très avancée.



Evaluation du risque : la chute des feuilles pour les arbres fortement touchés est déjà très avancée. Le vol des adultes est désormais achevé, **le risque est donc nul.**

Mesures prophylactiques : la méthode la moins coûteuse pour diminuer les populations est le ramassage et l'élimination des feuilles tombées au sol. Un ramassage minutieux des feuilles sous l'arbre puis leur incinération, ainsi que dans les zones à proximité des marronniers, permet d'éliminer l'insecte qui hiverne dans ces dernières. Cela pourra limiter les dégâts la saison suivante.

- **Tigre du platane *Corythucha ciliata***



Tigres sous écorce de platane
(Crédit photo : A. Labache – FREDON Aquitaine)

Les tigres sont maintenant visibles sous l'écorce des arbres, ils ont déjà effectué leur migration vers cette dernière.

Evaluation du risque : les tigres ont déjà effectué leur migration sous l'écorce des arbres. **Le risque est donc nul.**

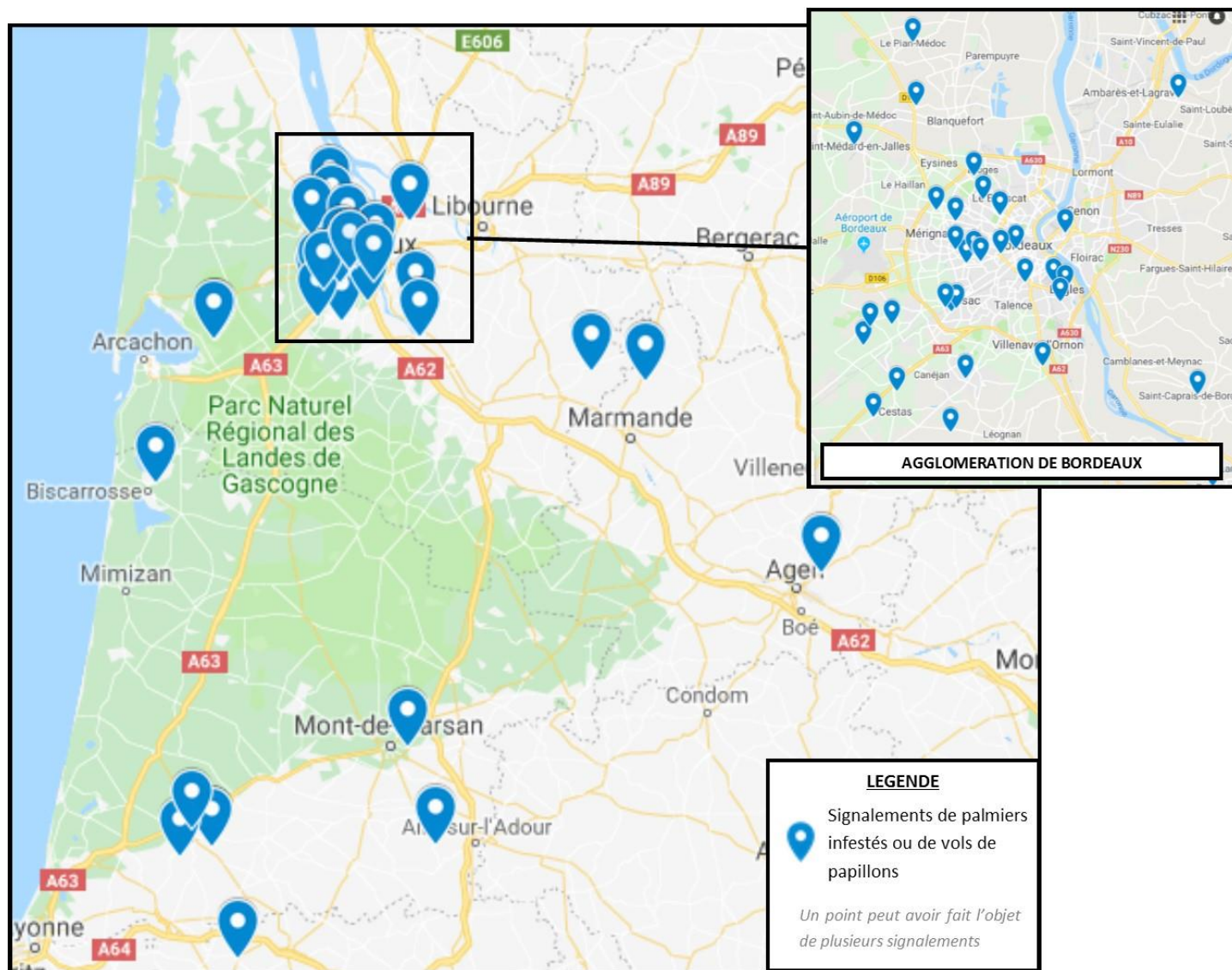
- **Papillon palmivore *Paysandisia archon***



Papillon palmivore / Larve de papillon palmivore
(Crédit photo : S. PICOT / S. DESIRE – FDGDON 64)

Les signalements concernant ce ravageur se sont poursuivis jusqu'à la mi-septembre, tous localisés en Gironde (33). Il n'y a ensuite eu aucun autre signalement durant les deux dernières semaines du mois de septembre.

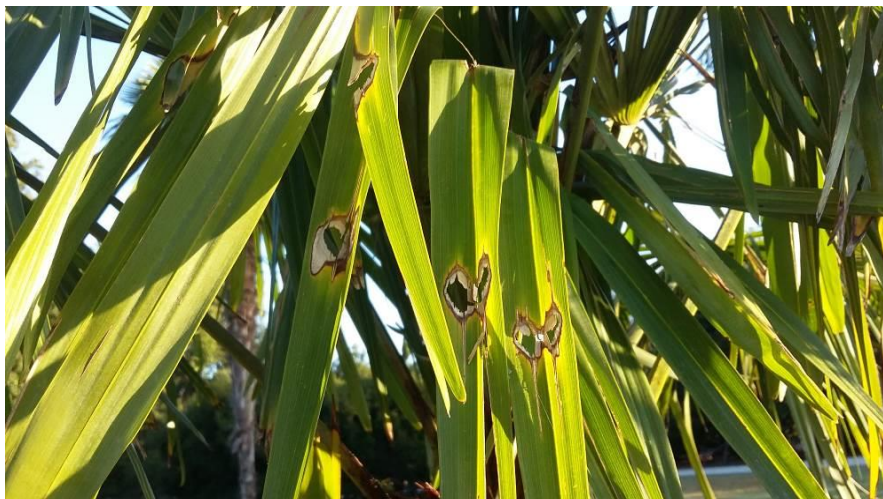
La cartographie des signalements, pour la saison 2018, est consultable ci dessous :



Période de risque : La période de vol des adultes s'étale de mai à septembre. Le vol des adultes est terminé. Les œufs pondus par les femelles vont rapidement éclore et les larves naissantes vont pénétrer dans le palmier.

Rappel des symptômes :

- Perforations des palmes ;
- Présence de sciure en bas du palmier ;
- Reste d'exuvie accrochée au stipe.



Perforation des palmes

(Crédit photo : A. LABACHE – FREDON Aquitaine)

Tout palmier suspect doit être signalé à la DRAAF Nouvelle Aquitaine (sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr) et/ou à la FREDON Aquitaine (a.labache@fredon-aquitaine.org) pour les départements de l'ex-Aquitaine ou à la FREDON Poitou-Charentes (accueil@fredonpc.fr) pour les départements de l'ex-Poitou-Charentes.

Evaluation du risque : Le vol des adultes semble terminé. La gestion de ce ravageur s'envisage au début du développement des larves (septembre-octobre).

Mesures préventives :

- Privilégier les approvisionnements issus de zones indemnes et vérifier l'état phytosanitaire des plantes achetées ;
- Préférer les sujets de petite taille, plus accessibles à une observation des symptômes ;
- Isoler les palmiers récemment achetés, pour une durée minimale de 6 mois d'observation, avant de les planter sur leur site de destination ;
- Eviter de tailler les palmiers en période de vol des adultes (mai à septembre).

• **Processionnaire du pin**



Chenilles de processionnaire du pin (L1, L3 et L5)

(Crédit photo : S. BOURDA – FREDON Aquitaine)

Le vol des adultes est achevé. Les chenilles issues de la reproduction se développent. La présence de processionnaire du pin en Corrèze (19), dans les environs de Lubersac, a été signalée chez un particulier.

La mise en place d'une gestion du risque pour ce ravageur peut être envisagée sur le stade chenille.

Période de risque : le développement des chenilles comprend 5 stades. C'est à partir du 3^{ème} qu'elles deviennent urticantes. Elles posent alors un problème sanitaire pour les arbres qui peuvent devenir plus sensibles aux maladies en cas de forte défoliation. Elles représentent également un problème sanitaire pour l'homme et les animaux de compagnie ou d'élevage (réactions allergiques provoquées par les soies urticantes en cas d'ingestion).

Evaluation du risque : Les chenilles commencent à être repérées dans certains secteurs. **Risque en cours.**

- **Balanin des noisettes**

Les Balanins sont des coléoptères. Leur corps ne dépasse pas le centimètre, il est recouvert de squamules piliformes, plus ou moins brunes, ou grisâtres, formant des marbrures assez confuses. Ils sont caractérisés par un rostre démesuré, prolongeant la tête.



Balanins des noisettes adultes

(Source : les centres INRA Versailles – Grignon, NRA Science et impact / <http://www.versailles-grignon.inra.fr/Toutes-les-actualites/201611-Lutte-biologique-contre-le-balanin-de-la-noisette>)

Période de risque : les balanins adultes apparaissent au printemps pour s'accoupler. Quand vient la ponte (mai-juillet), la femelle choisit des fruits à peine formés (une dizaine de millimètres) et perce la coquille d'un petit trou dans lequel elle introduira un œuf. Ils vont éclore une dizaine de jours plus tard, la larve séjourne alors entre 1,5 et 2 mois dans la noisette en se nourrissant de l'amande. A l'automne la larve perce la coque de la noisette et se laisse tomber à terre puis elle met sa vie au ralenti pendant 1 à 3 hivers au sein d'un terrier qu'elle a préalablement creusé.

Rappel des symptômes :

- Présence d'un petit trou dans la noisette ;
- Chute prématurée des jeunes fruits véreux ;
- Piqure sur feuilles et fruits, déformations possibles des fruits (notamment pour les pêches et les poires).



Trou de larves du Balanin des noisettes

(Source : <http://www.ecosociosvstem.es.fr/balanin.html>)

Evaluation du risque : Les chenilles commencent à être repérées dans certains secteurs. **Risque en cours.**

Mesures prophylactiques :

- Ramasser les fruits tombés à terre et les brûler dès l'apparition des premiers trous dans les noisettes ;
- Griffer en surface le sol sous les noisetiers afin de faire sortir les larves terrées (automne/hiver) ;
- Ramassez les adultes avant la ponte en tendant un drap sous l'arbre et secouer les branches pour faire tomber les coléoptères.

Source :

- gerbeaud <https://www.gerbeaud.com/jardin/fiches/balanin-noisette-lutte,1606.html>
- Jardiner autrement <https://www.jardiner-autrement.fr/fiches-techniques/noisetier-balanin/>

Plantes exotiques envahissantes

- **Ambroisie à feuilles d'armoise**

L'ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante annuelle dont le pollen, émis de fin juillet à octobre, est très allergisant pour l'homme. Cette plante pose des problèmes de santé publique. En zone agricole, elle cause également des pertes de récoltes.

Les feuilles de l'ambroisie à feuilles d'armoise sont larges, minces et très découpées, de couleur verte sur les deux faces. Les tiges sont rougeâtres et velues avec à leur sommet des fleurs vert jaunâtre sous la forme de longs épis.



Ambroisie à feuilles d'armoise en croissance végétative

Source : FREDON Aquitaine



Ambroisie à feuilles d'armoise au stade floraison

Source : CBNSA

Ambroisie : information importante, Pensez à signaler sa présence

Pour les départements de l'Ex-Aquitaine, toute observation d'Ambroisie doit être signalée à :

Mme Gaëlle GUYOT – FGDON 33

Tél. : 09.67.01.58.68

zna@fredon-aquitaine.org

62, rue Victor Hugo

33140 VILLENAVE D'ORNON

Pour les départements de l'Ex-Limousin, toute observation d'Ambroisie doit être signalée à :

M. Régis MISSOU – FREDON LIMOUSIN

Tél. : 05.55.04.64.06

regis.missous@fredon-limousin.fr

13, rue Auguste Comte

87070 LIMOGES

Pour les départements de l'Ex-Poitou-Charentes, toute observation d'Ambroisie doit être signalée à :

M. Ghislain AUDUSSEAU – FREDON POITOU-CHARENTES

Tél. : 05.49.62.09.64

Ghislain.audusseau@fredonpc.fr

2137, route de Chauvigny

86550 MIGNALOUX BEAUVOIR

Merci de participer au repérage des plantes d'ambroisie et d'en faire le signalement aux contacts ci-dessus ainsi que sur le lien suivant :

<https://www.signalement-adventices.fr>

Une conférence sur l'ambroisie à feuilles d'Armoise a eu lieu le 17 septembre au sein de la FREDON Limousin. Cette dernière regroupait de nombreux participants.

Le constat effectué fait notamment ressortir que l'ensemble des communes de Charente étaient touchées et que les incidences sur la population, d'un point de vue sanitaire, étaient significatives.

La lutte contre l'ambroisie est un enjeu de politique de santé publique régional. Elle nécessite :

- La mise en place d'un travail de proximité ;
- Une bonne mobilisation des acteurs et une bonne dynamique de groupe ;
- Une responsabilisation des collectivités et des référents ;
- Que les comités techniques et les groupes de travail soient actifs ;
- Une communication active et un bon relai des actions par les médias.

• **La Jussie à Grandes fleurs**

Historique et description :

Originaires du Brésil, la Jussie a été introduite dans notre pays au début du 19^{ème} siècle afin d'agrémenter le Jardin des Plantes de Montpellier.

Elle a colonisé de nombreux étangs et cours d'eau. Aujourd'hui considérée comme une espèce envahissante ou invasive dans de nombreux pays, notamment en France, elle est toujours utilisée dans les aquariums d'eau douce.

Cette plante vivace et amphibie, pouvant se fixer jusqu'à 2 ou 3 mètres sous la surface de l'eau s'implante particulièrement bien dans les eaux stagnantes ou faiblement courantes, dans les zones humides, sur les berges et autres prairies humides.

Elle possède de belles fleurs jaunes qui ont fait son intérêt ornemental, à l'origine de son introduction dans certains pays. Elle a des racines traçantes et aérifères (chez les plantes aquatiques, les lacunes aérifères sont des espaces vides dans les tissus, renfermant de l'air ou un autre gaz et permettant la flottabilité), une tige horizontale à la surface de l'eau ou dressée, portant des fleurs jaunes vives à 5 ou 6 pétales, rigides mais cassantes, des feuilles arrondies et glabres.

Depuis l'arrêté ministériel du 02/05/2007, JO n° 114 du 17 mai 2007, la commercialisation et le transport de cette espèce sont interdits sur le territoire français, dans le but de limiter sa propagation. La dissémination se fait par fragmentation des tiges ce qui rend extrêmement difficile son éradication. Il est aussi possible que cette dissémination procède par la germination des graines.



Jussie à grandes fleurs

(Source : Observatoire des plantes exotiques envahissantes du Limousin)

Risques pour l'environnement :

La prolifération de la Jussie à Grandes Fleurs entraîne comme toutes les plantes envahissantes une modification du fonctionnement et des équilibres des écosystèmes. Grâce à son impressionnante capacité à se développer, elle occupe rapidement tout l'espace de la zone dans laquelle elle est implantée. De nombreux étangs sont étouffés par la densité de son emprise et son dynamisme racinaire. Sa prédominance sur les autres espèces est telle qu'elle envahit les milieux aquatiques, ne laissant aucune chance à la diversité végétale autochtone. Finalement, un comblement du milieu par accumulation de litière produite par la plante s'effectue. Il est d'autant plus important que la jussie freine les flux hydrauliques et joue un rôle de filtre qui provoque une accumulation de matière organique.



Prolifération de la Jussie à grandes fleurs

(Source : france3-region.francetvinfo.fr)

Prévention et élimination :

En matière de prévention la plus grande prudence est recommandée lors de l'entretien des aquariums quand ils contiennent des plantes aquatiques. Il conviendra de ne pas jeter l'eau ou les plantes dans une rivière ou un point d'eau quel qu'il soit. L'idéal est de renoncer à la culture de la Jussie et lorsqu'on en arrache, ne pas pratiquer de compostage.

Lorsque que l'enjeu est fort, il devient parfois nécessaire d'éliminer totalement la Jussie. Il arrive régulièrement que l'on soit obligé de l'éradiquer parce qu'elle gêne les activités liées au point d'eau (la pêche, les loisirs, le bon écoulement de l'eau...). A ce moment-là, il est nécessaire :

- De louer un engin pour arracher les plantes depuis les berges ;
- D'en louer un autre qui puisse les arracher dans l'eau, parfois en profondeur ;
- D'engager de la main d'œuvre capable de manier ces engins ;
- De disposer des filets dans l'eau lors de l'intervention, pour éviter que des morceaux de plantes ne se dispersent ;
- De finaliser l'opération par un arrachage manuel de ce qui n'a pas pu être retiré par les machines ;
- Parfois de transporter les déchets (avec précaution) sur un autre site ;
- De faire sécher puis brûler les déchets végétaux issus de cette intervention ;
- De traiter la terre qui peut contenir des graines ou des restes de racines ;
- De nettoyer tout le matériel pour éviter la propagation de cette plante ;
- De surveiller la zone d'intervention pendant plusieurs années pour éviter les repousses ;
- Parfois de mettre en place de nouveaux chantiers d'arrachage car certaines plantes repoussent malgré tout.

Vous l'aurez compris, éliminer ce genre de massifs est une opération très compliquée qui s'avère souvent extrêmement coûteuse.



Opérations d'arrachage de Jussies (en Belgique et à Roanne (42))

(Source : <http://www.energis-nauticservices.fr/arrachage-mecanique-de-jussie.html>
<http://site.crdg.be/site/thematique-plantes-invasives/520-quelles-solutions-a-lexpansion-des-plantes-invasives-de-la-prevention-a-la-gestion.html>)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures sont les suivantes : les collectivités de Nouvelle-Aquitaine et plus précisément les services Espaces verts, des particuliers qui font ponctuellement des signalements, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine et le Département Santé des Forêts (DSF)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "